



**Procès-verbal du
Conseil Municipal du 25 août 2022**

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16

Le vingt-cinq août deux mille vingt-deux à 18 H, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de LANDAUL, légalement convoqué le dix-sept août deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER FRANKEL, Maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, DONY Alain, FRAVALO Anne-Laure, TAVIGNOT Jean-Lionel, PÉCOURT Olivier, DISLAIRE Jean, LE THUAUT Yann, GUYOT David, THOMAZO Arnaud, LE PALUD Didier, GUILLO Isabelle, TOUBLANT Catherine.

Etaient absents excusés : MORVANT LE TRÉPUEC Hélène, GUIVARC'H Isabelle, MORVAN Aurélie,

Absents:

Pouvoirs: Mme MORVANT LE TRÉPUEC Hélène donne pouvoir à M. GUYOT David

Mme MORVAN Aurélie donne pouvoir à OLLIVIER-FRANKEL Dominique

Mme GAULLIER Elise donne pouvoir à M. DONY Alain

M. CORDAILLAT Jean-Christophe donne pouvoir à Mme GUILLO Isabelle

Le secrétariat a été assuré par : M. DONY Alain

Heure de début de séance : 18H

ORDRE DU JOUR

Introduction de Mme le Maire

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

Le procès-verbal du 30 juin 2022 est adopté à l'unanimité (5 non votants).

Observations : Il convient de compléter l'intervention de Mme Guillo au point 11 comme suit Mme GUILLO indique que tout le monde déambule dans les lotissements et ne trouve pas normal que leurs espaces communs ne relèvent pas de la collectivité (propriété ou entretien) et regrette que les lotissements qui bénéficient d'un entretien le perde.

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire

Il est pris acte du compte rendu des délégations du conseil au maire à 16 prises d'acte.

Urbanisme – Aménagement du territoire

1. Cession de la parcelle ZH 586 à M. Mahéo Alexis et Mme Le Moing Marie – complément

ADOPTÉ: à 10 voix pour, 4 contre et 2 abstentions .

Observations : M. Le Palud indique que ...

Mme le Maire indique que cette affaire date de plusieurs mandats et que le partenariat avec l'EPF implique que le projet se réalise sous 5 ans.

Elle rappelle également que plusieurs projets commerciaux, petite enfance et autres ont été envisagés mais qu'ils n'ont pas pu voir le jour.

Mme le Maire indique que la convention EPFR arrivant à son terme, il a fallu rembourser avec pénalités car le projet initial avait été modifié. La commune avait donc le couteau sous la gorge. Le conseil municipal a donc décidé de diviser la parcelle pour vendre en lot.

M. Tavignot rappelle que de toute façon, la commune devait repayer l'avance effectuée par l'EPFR et que le fait que le projet initial n'ait pas été réalisé a entraîné des pénalités.

M. Dony souligne le caractère brillant de la démonstration et rappelle qu'une activité économique s'était positionné et s'est retiré.

2. Cession de la parcelle ZH 587 à Mme Le Ménélec Emilie - complément

ADOPTÉ: à 10 voix pour, 4 contre et 2 abstentions .

Observations : Pas d'observation.

Informations diverses

- Remerciement aux pompiers, aux agriculteurs, aux Carrières Daniel et à Aubat Environnement pour leur action contre le feu
- Remerciement aux communes de Pluvigner et Pluneret pour le prêt de leurs espaces sportifs
- Retour succès fête du 14 août

- Réunion commission ressources humaines élargie le jeudi 15 septembre à 18h (RIFSEEP)
- Pointage remise de médaille du 30 août et séminaire 1^{er} octobre
Mme Guillo regrette la tardiveté du séminaire et préfèrerait avoir d'autres formations et que l'argent de ce séminaire aille en ce sens.

- Réception école
Mme Guillo regrette de ne pas avoir eu de sollicitation mairie pour le déménagement.

- Prochain conseil municipal : 29 septembre

Heures de fin de séance : 18h30